

PORTÉE D'ACCREDITATION DU LABORATOIRE D'ANALYSES n°/AB 1609

délivrée par le CENTRE POLONAIS D'ACCREDITATION
01-382 Varsovie, ul. Szczotkarska 42

Révision 11 du 13.04.2023

[Le logo de CENTRE POLONAIS D'ACCREDITATION] AB 1609	Nom et adresse EUROFINS ENVIRONMENT TESTING POLSKA Sp. z.o.o. al. Wojska Polskiego 90 82-200 Malbork
Code d'identification	Domaine et objet de recherche :
- C/5 - N/5	- Essais chimiques sur les matériaux, produits, ouvrages manufacturés - Contrôle des propriétés physiques des matériaux, produits, ouvrages manufacturés

Version de la page : A

^{*)} Code d'identification conformément à l'annexe au document DAB-07 disponible sur le site www.pca.gov.pl

**RESPONSABLE DE L'OFFICE
D'ACCREDITATION
DES ESSAIS MÉCANIQUES ET
PHYSIQUES**

MARIA SZAFRAN

Ce document est une annexe au Certificat d'accréditation n° AB 1609 du 17.07.2019.
Cycle d'accréditation du 13.05.2020 au 18.05.2024.
Le statut d'accréditation et la portée actuelle de l'accréditation peuvent être confirmés sur le
site Web de PCA www.pca.gov.pl

Révision n° 11, 13.04.2023 1/4



Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o. al. Wojska Polskiego 90, 82-200 Malbork		
Objet de l'étude / produit	Type d'activité / caractéristiques / méthode	Documents de référence
Matériaux et produits manufacturés susceptibles de contenir de l'amiante délibérément ajouté (plâtres, cellulose, ciment / carbonates, polymères, composants hydrocarbonés)	Détection et identification des fibres classées comme fibres d'amiante Méthode : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) Méthode : Microscopie Électronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie de rayons X (META)	Health and Safety Executive (HSG 248, édition 2, 2021) Annexe 2 NF X 43-050 : Juillet 2021 Réglementation française : [Réécrit à partir de la version source : Arrêté du 1 octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses]
Matériaux et produits manufacturés susceptibles de contenir de l'amiante délibérément ajouté (plâtres, cellulose, ciment / carbonates, polymères, composants hydrocarbonés)	Détection et identification des fibres classées comme fibres d'amiante Méthode : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) Méthode : Microscopie Électronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie de rayons X (META) assistée par l'intelligence artificielle (IA)	Health and Safety Executive (HSG 248, édition 2, 2021) Annexe 2 NF X 43-050 : Juillet 2021 Réglementation française : [Réécrit à partir de la version source : Arrêté du 1 octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses]
Matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante (enrobés, bétons, enduits, mortiers) - Analyse des matériaux bruts	Détection et identification des fibres classées comme fibres d'amiante Méthode : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) Méthode : Microscopie Électronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie de rayons X (META)	Health and Safety Executive (HSG 248, édition 2, 2021) Annexe 2 NF X 43-050 : Juillet 2021 Réglementation française : [Arrêté du 1 octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses IMA 12 : Principes de la classification pétrographique et minéralogique]
Matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante (enrobés, bétons, enduits, mortiers) - Analyse des matériaux pouvant contenir de l'amiante ajouté délibérément	Détection et identification des fibres classées comme fibres d'amiante Méthode : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) Méthode : Microscopie Électronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie de rayons X (META)	Health and Safety Executive (HSG 248, édition 2, 2021) Annexe 2 NF X 43-050 : Juillet 2021 Réglementation française : [Arrêté du 1 octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses]
Matériaux, produits, ouvrages manufacturés, y compris matériaux routiers	Détection et identification des fibres classées comme fibres d'amiante Méthode : Microscopie Électronique à Balayage équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie de rayons X (MEBA)	VDI 3866 partie 5 (y compris l'annexe B), Édition juin 2017



Objet de l'étude / produit	Type d'activité / caractéristiques / méthode	Documents de référence
Matériaux, produits, ouvrages manufacturés	Détection et identification des fibres minérales artificielles Méthode : Microscopie Électronique à Balayage équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie de rayons X (MEBA)	VDI 3866 partie 5, Édition juin 2017 VDI 3492, Annexe D4, Édition juin 2013
Matériaux, produits, ouvrages manufacturés, y compris matériaux routiers	Détermination de la teneur (en faible quantité) des fibres classées comme fibres d'amiante. Plage : de 0,008 % à 1 % de la teneur en masse Méthode : Microscopie Électronique à Balayage équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie de rayons X (MEBA)	BIA Arbeitsmappe 7487 Version X/2003 31. Lfg

Version de la page : A

Révision n° 11, 13.04.2023 3/4



Liste des amendements à la Portée d'accréditation n° AB 1609

Statut des modifications : version initiale - A

J'approuve le statut des modifications

RESPONSABLE DE L'OFFICE
D'ACCREDITATION
DES ESSAIS MÉCANIQUES ET
PHYSIQUES

[HOLOGRAMME]

MARIA SZAFRAN
le : 13.04.2023

Révision n° 11, 13.04.2023 4/4

*Le présent document a été traduit conformément au document présenté en polonais.
Inscription sur la liste des traducteurs assermentés TP/3255/05
Répertoire : 066/2023
Katowice, le 18.04.2023*

TRADUCTEUR ASSERMENTÉ DU FRANÇAIS
à KATOWICE
Daria Kadlec

